

En 1977, le Canada a signé des traités avec les États-Unis et le Mexique relativement à l'exécution des peines de prison (échanges de prisonniers sur parole et autres). Leur ratification et leur mise en oeuvre suivront le vote par le Parlement de la loi pertinente déposée à la fin de l'année. Lorsque les traités seront en vigueur, plus de 90 prisonniers incarcérés dans les établissements pénitentiaires américains et huit dans ceux du Mexique pourront venir purger le reste de leur peine au Canada. Les détenus dont la sentence n'a pas encore été prononcée — et qui ne sont donc pas visés par le projet de loi — continueront de bénéficier des services consulaires.

En vertu de la nouvelle version de la Loi sur la pension de vieillesse, proclamée le 1<sup>er</sup> juillet 1977, les personnes ayant résidé au moins vingt ans au Canada après avoir atteint l'âge de dix-huit ans, peuvent, dorénavant, recevoir une partie de leur pension à l'âge de 65 ans, ce droit n'étant pas lié à l'obligation de revenir au Canada. Pour s'en prévaloir, elles doivent prouver qu'elles ont résidé au Canada, ce qui en a amené bon nombre à solliciter l'aide de leur consulat, notamment aux États-Unis.

Dans l'attente de la réunion de rappel de Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), qui s'est ouverte à Belgrade en octobre pour passer en revue la mise en oeuvre de l'Acte final de la CSCE, l'intérêt du public à l'endroit de questions comme la réunion des familles, les visites des familles et la libre circulation des personnes a continué de croître en 1977. Pour cette raison, le Ministère a effectué des démarches, au nom de résidents canadiens, auprès du gouvernement de nombreux pays qui réglementent sévèrement l'émigration. Le nombre d'intercessions de ce genre a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes.

Le Ministère a continué à coordonner l'instruction des demandes de visa faites par les non-immigrants de certains pays désignés. Le nombre de demandes a connu une augmentation régulière au cours des dernières années,

surtout en raison de l'expansion des relations commerciales du Canada. Ce nombre, cependant, n'a pas été aussi élevé qu'en 1976, alors que se sont tenus au Canada les Jeux olympiques et la conférence Habitat.

Le Ministère a été représenté au Comité consultatif du statut des réfugiés, lequel a passé en revue 522 demandes d'octroi de statut de réfugiés en 1977.

### Programme de sensibilisation

Le programme de sensibilisation aux activités consulaires s'est poursuivi tout au long de l'année, l'accent étant placé sur les relations avec l'industrie des voyages; le Ministère a d'ailleurs participé aux réunions de l'*Alliance of Canadian Travel Associations*. Au printemps, on a lancé une modeste campagne d'information destinée à mettre en garde les jeunes voyageurs contre les dangers les plus courants d'un séjour à l'étranger. Des fonctionnaires du Ministère et des directeurs des bureaux des passeports régionaux ont participé à des émissions de radio et de télévision et ont donné des entrevues à des représentants de la presse au sujet des questions consulaires. La publication d'un opuscule entièrement révisé à l'intention des voyageurs canadiens intitulé « Bon voyage, mais . . . » et donné gratuitement lors de la délivrance du passeport a constitué l'un des faits marquants du programme de sensibilisation aux activités consulaires pour 1977. A la fin de l'année, un programme spécial était en cours afin d'initier près de 2 200 agents de voyage au contenu de ce livret et de les en approvisionner à l'intention des voyageurs canadiens.